

FICHE-PROJET N° 17

PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET

| | | | |
|------------------------------|--------|---------------------|--|
| Référence projet | 17 | Version | 1 |
| Intitulé générique du projet | Nature | Date | Octobre 2012 |
| Priorité | 3 | Subside DR envisagé | <input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non |

INTITULE DU PROJET

Elaboration d'un plan communal de développement de la nature

A. CONTEXTE GLOBAL

Leuze-en-Hainaut est une commune rurale moyennement étendue, dont le centre urbain polarise 9 villages de taille et population différentes, assez proches les uns des autres.

La majeure partie du territoire est vouée à l'agriculture, tandis qu'une faible part d'espaces boisés recouvre le village de Blicquy.

Hormis l'activité économique développée dans le parc industriel de Leuze, le dynamisme de l'entité est également impulsé par des exploitations agricoles importantes.

Au plan naturel, le territoire de Leuze-en-Hainaut est assez pauvre en éléments structurants, malgré la présence de deux parcs naturels jouxtant de part et d'autre l'entité (parc naturel du Pays des Collines et parc naturel des plaines de l'Escaut). Toutefois, la Dendre et ses affluents contribuent à façonner la topographie de l'entité.

Sur ce constat environnemental, plusieurs villageois se sont dits préoccupés, non seulement par le faible intérêt des populations pour celui-ci, mais également au vu de la dégradation progressive du milieu rural au profit de l'urbanisation et d'une agriculture « industrielle ». Certains citoyens ont aussi relevé l'urgence à agir en faveur d'une meilleure gestion de la nature sur un territoire dominé par l'agriculture intensive.

Dans un contexte tel que celui-ci, l'élaboration d'un plan communal de développement de la nature est apparue opportune et nécessaire.

Le programme communal de développement rural semble être le cadre idéal pour porter ce type de projet, à la fois centré sur la bonne gestion de la nature la participation citoyenne.

B. DESCRIPTION DU PROJET

« Les PCDN (Plans Communaux de Développement de la Nature) ont pour but de préserver et améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants. (...) La sauvegarde de la nature peut être organisée au niveau local, sur le fond de réseau économique, à partir d'une concertation entre tous les acteurs concernés » (Ministère de la Région wallonne)

Le PCDN a pour objectifs de :

- maintenir, renforcer et développer durablement le maillage écologique de notre territoire,
- sensibiliser, éduquer et informer la population sur le réseau écologique»

Le PCDN est un contrat moral et symbolique que les partenaires signent entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne. C'est un outil pour aider une commune volontaire à organiser et structurer sur son territoire de façon durable un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel.

1. LE PROGRAMME

Le PCDN comprend :

- un état des lieux : des cartes (réseau écologique, paysage, contraintes), un rapport faisant des propositions d'actions concrètes en faveur du réseau écologique,
- Un plan d'actions et des projets concrets (fiches-projets) à court, moyen et long terme.

Pour élaborer un PCDN, la commune constitue un groupe de base rassemblant les premiers partenaires, et lance la constitution du partenariat qui a vocation à s'élargir (agriculteurs, forestiers, acteurs sociaux ...). La commune désigne ensuite un bureau d'études pour réaliser un état des lieux environnemental du patrimoine naturel et paysager, en collaboration avec les acteurs locaux issus du partenariat. Des groupes de travail, issus du réseau mis en place, proposent et rédigent des projets concrets (fiches-projets), dont la synthèse est réalisée en Comité de gestion. Ce dernier établit une version provisoire du plan. (...)

Notons que le PCDN est coordonné avec les autres politiques communales, et notamment :

- avec les autres problématiques liées à l'environnement au niveau communal (déchets, eau, air, permis d'environnement, etc.)
- avec les outils de gestion ou de planification communale : schémas de structure communal, plan communal de développement rural, plan communal de mobilité ...»¹

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITABLES

- Réalisation d'une étude hydrologique (Cf. fiche-projet correspondante)
- Engagement d'un éco-conseiller (Cf. fiche-projet correspondante),
- Intégration de la commune au contrat de rivière de la Dendre,
- Interrelations avec les Parcs Naturels voisins « Le Pays des Collines » et « Les Plaines de l'Escaut ».

¹ Intelliterwal.net, téléchargé le 26 janvier 2012

C. JUSTIFICATION DU PROJET

Un grand nombre de personnes soutient ce projet, ce pour plusieurs raisons :

- La biodiversité assure les fonctions indispensables à toutes les formes de vie,
- La biodiversité s'appauvrit dans le monde (fragmentation, dégradation et disparition des milieux naturels),
- Leuze est une commune agricole, dont le patrimoine naturel ne joue plus pleinement son rôle de régulateur,
- La commune est dépourvue d'un plan de gestion de la nature,
- L'activité agricole, dans son usage actuel, a vocation de production industrielle,
- D'autres fiches-projets proposent la constitution d'un service environnement au sein de la commune et la réalisation d'une aire de lagunage en lien avec une station d'épuration à Gallaix (cf. fiches-projets correspondantes)
- De manière plus ponctuelle, les habitants de Gallaix sont gênés par la présence grandissante de choucas dans le clocher de leur église (nuisances aux plans patrimonial, sonore, environnemental ...)

1. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CLDR,
- Groupe de travail « environnement »,
- Habitants de Gallaix

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Conforter les actions supra-communales (Natura 2000, réserves naturelles, projets LIFE, parcs naturels, nouveau Code Forestier ...)
- Réalisation de projets en lien avec l'environnement (observatoire de la nature, reconstitution de bocages, rédaction d'une Charte environnementale pour lutter contre les incivilités et pollutions diverses -tondeuses le dimanche, mauvaise gestion des déchets, déjections canines ...-),
- Sensibilisation environnementale continue sur l'ensemble de la population,
- Prendre en considération et à part entière la problématique du développement durable,
- Renforcer les actions entreprises par le PCDR en faveur d'un meilleur environnement,
- Mener une politique active en faveur d'une gestion efficace des déchets, de la prise en compte du cycle de l'eau, des énergies renouvelables disponibles, des risques naturels, de la préservation de la nature et de la biodiversité, de l'embellissement et de la recomposition paysagère de la commune,
- Pour la question des choucas, permettre une gestion plus souple de régulation des naissances.

D. EVALUATION

1. EFFETS MULTIPLICATEURS

- Sensibilisation et intérêt pour le patrimoine naturel et paysager,
- Amélioration de la biodiversité,
- Gestion intégrée du cycle de l'eau.

2. CREATION D'EMPLOIS ENVISAGEE

Un emploi à temps plein en tant qu'éco-conseiller (Cf. fiche-projet n°8 : « Constitution d'un service environnement au sein de la commune et plan d'actions »).

3. INDICATEURS DE RESULTATS

- Meilleure qualité de la biodiversité à travers le territoire,
- Dynamisme de l'éventuel nouveau service communal,
- Taux de participation dans les groupes de travail.

4. INDICATEURS D'IMPACT

- Eau : La réalisation d'un PCDN permettra d'approfondir la connaissance sur le patrimoine naturel et paysager et entreprendre des actions en faveur d'une biodiversité plus riche.
- Air/Climat : Les projets porteront principalement sur l'effort environnemental. Le PCDN permettra donc d'agir en faveur des énergies renouvelables et autres procédés visant à améliorer la qualité de l'air.
- Sol : Le PCDN mènera des actions visant à préserver la qualité des sols. Il favorisera la reconstitution éventuelle d'un maillage vert : bocages, ripisylve, ...
- Energie: le PCDN permettra de mener des projets avant-gardistes sur les énergies renouvelables.
- Déchets : Un plan de gestion des déchets pourrait être envisagé grâce au PCDN, notamment pour le renforcement de la pratique de compostage.
- Cadre de vie : le projet, dans sa valorisation complète, contribuera à améliorer le cadre de vie.
- Mobilité et sécurité publique: sans objet.

5. LE PROJET DANS LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

| ECONOMIQUE | SOCIAL | ENVIRONNEMENT |
|-------------|----------------|---------------------|
| Gestion | Humain | sensibilisation |
| Faisabilité | Qualité de vie | Gestion des risques |
| | Participation | Entretien |
| | | Projets concrets |

E. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Cf. tableau récapitulatif